

Le taux pour jusqu'à Toronto était de £4:10; Winnipeg, £5:10; Regina, Moose Jaw ou Saskatoon, £6; Calgary ou Edmonton, £6:10; et Vancouver, £9. Dans l'automne de 1926, le passage océanique de £3 a été réduit à £2 avec une réduction correspondante d'une livre dans le taux pour les autres destinations ci-dessus. Le reste du prix du passage était compensé soit par les contributions du gouvernement britannique ou du gouvernement canadien ou les rabais des compagnies de navigation. Les domestiques devaient payer un minimum de £2 et si nécessaire ils pouvaient obtenir un prêt pour le reste. Les adultes de famille d'agriculteur pouvaient obtenir des prêts quand nécessaire, tandis que tous les enfants au-dessous de 19 ans recevaient leur passage gratuit.

En vertu d'une entente avec le gouvernement britannique, 3,000 familles choisies devaient être placées sur des fermes au Canada, en plus de l'aide reçue déjà pour la traversée. A cette fin, le gouvernement britannique fit une avance de £300 par famille, remboursable en 25 ans à intérêt de 5 p.c. par année. Les familles devaient avoir été choisies individuellement par les autorités canadiennes et ce choix devait être approuvé par les autorités britanniques. La colonisation se fait sous la direction de la Division des terres sur des fermes qui sont la propriété du gouvernement. Le remboursement du prix d'achat de la ferme est réparti sur une période de 25 ans à 5 p.c. d'intérêt par année.

Au cours de 1927, une entente a été conclue entre le gouvernement britannique, le gouvernement canadien et le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'établissement de 500 colons anglais et leurs familles sur des fermes améliorées dans le Nouveau-Brunswick à partir du 1er mars 1928 jusqu'au 31 mars 1934. Le projet est semblable au plan général de l'établissement des 3,000 familles britanniques qui a déjà eu tant de succès, excepté que dans ce dernier cas le gouvernement provincial ajoute sa coopération à celle du gouvernement du Dominion qui est seul intéressé dans le premier projet. Le gouvernement du Dominion, par l'intermédiaire du département de l'Immigration et de la Colonisation, recrute les colons dans les Iles Britanniques et, en coopération avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, il les place dans cette province et leur donne tous les services de sa Division des Terres. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit acquérir les fermes nécessaires et les vendre aux colons à un prix remboursable en 25 ans, par versements annuels, y compris amortissement au taux de 5 p.c. par année. Le gouvernement britannique fournit les fonds nécessaires à l'achat du bétail, de l'outillage, du grain de semence, du fourrage, de la nourriture et du premier versement, cette avance devant être remboursée aux mêmes conditions que le prix de la terre.

A la suite de négociations dans la dernière partie de 1928, on établit pour les immigrants anglais venant au Canada un taux de passage de troisième classe transatlantique de £10, à partir du 18 janvier 1929. Le taux antérieur pour tous les immigrants était de £18:15. Le taux océanique de £2 est continué pour les femmes domestiques et pour les familles se destinant à travailler sur les terres, avec passage gratuit pour tous les membres de ces familles qui n'ont pas encore atteint l'âge de 19 ans. Les garçons au-dessous de 19 ans sont acceptés dans n'importe lequel des plans pour l'établissement d'ouvriers agricoles sous le patronage de sociétés volontaires reconnues, et les filles jusqu'à l'âge de 17 ans se rendant dans des familles pour y prendre du service domestique sous les mêmes auspices ont aussi leur passage gratuit.